

## Subvention au CIDERES - Organisme de Formation à caractère économique

**M. l'Adjoint PONÇOT, Rapporteur :** Il est proposé au Conseil Municipal d'allouer au CIDERES, au titre de l'exercice 1991, une subvention de 25 310 F (montant de la subvention 1990 : 25 310 F).

Sur avis favorable de la Commission Économie, le Conseil Municipal est invité à statuer ; en cas d'accord, la dépense sera imputée sur les crédits inscrits au BP 1991 chapitre 961.0 article 657 code service 30200.

**Mme DUVERGET :** Monsieur le Maire, en ce qui me concerne je voterai contre cette subvention. En effet, sous le nom de CIDERES, organisme de formation à caractère économique, il faut savoir que c'est la CGT que les contribuables bisontins financent, l'essentiel du montant de la subvention servant à payer des permanents. A l'heure où le communisme recule partout en Europe, je ne vois pas pourquoi en France nous prendrions des dispositions pour l'alimenter.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Jean PONÇOT et Gérard JUSSIAUX demandent la parole. Jean PONÇOT qui est allé à Moscou en même temps que M. TOURRAIN, j'ai cru comprendre cela, et il y a 25 ans.

**M. PONÇOT :** Il y a plus que cela, il y a 32 ans ! J'y étais à titre personnel et j'ai payé mon voyage. M. TOURRAIN lui, était le représentant de France - URSS et par conséquent des deux je pense que c'est lui qui a encouragé le plus (rires)... Nous nous sommes rencontrés effectivement sur la Place Rouge.

**M. TOURRAIN :** Je voudrais répondre.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Monsieur TOURRAIN, tout de suite. Est-ce vrai cela ?

**M. TOURRAIN :** Je vais vous répondre tout de suite. Premièrement j'y étais à mes frais. J'étais accompagné d'un Bisontin qui pourra en témoigner. Deuxièmement, effectivement j'étais à France - URSS, mais votre service de renseignements fonctionne aussi mal maintenant que fonctionne votre service de renseignements à l'échelle nationale parce que vous auriez pu ajouter si votre KGB avait bien fonctionné, que j'étais aussi aux franc-tireurs et partisans français, c'est-à-dire l'organisme qui pendant la guerre faisait de la résistance et qui était chapeauté par le parti communiste. Si votre KGB avait bien fonctionné, il vous aurait appris aussi que j'étais l'assureur de la seule usine soviétique en Europe, SLAVA.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Vous avez de bonnes relations !

**M. TOURRAIN :** Vous voyez que vos renseignements font défaut et encore le KGB aurait pu vous envoyer la copie de la lettre que j'ai adressée à France - URSS lorsque j'ai vu ce que devenaient ces accords de coopération entre la France et l'Union Soviétique. Mais il y a une chose que vous n'avez jamais comprise, c'est qu'il y a une différence entre les rapports entre les États et entre les idéologies. Et moi je n'ai pas comme vous chanté l'internationale à la sortie des meetings du parti socialiste ni défilé derrière le drapeau rouge !

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Cela, c'est autre chose ! Ces comptes étant réglés, Jean PONÇOT, de retour d'URSS, a la parole !

**M. PONÇOT :** Je voudrais cependant dire encore un mot, c'est qu'effectivement j'y étais à titre personnel avec un certain nombre de professeurs de l'enseignement privé et qu'en plus j'ai rencontré en Arménie le dernier prêtre catholique et l'Arménie qui m'a remis une lettre pour le Général De Gaulle, que je lui ai bien évidemment transmise.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Vous évoquez vos souvenirs après ! On revient maintenant au CIDERES.

**M. PONÇOT :** On en revient à CIDERES. Tout simplement la Ville de Besançon applique le protocole qui a toujours été d'accord entre nous, c'est-à-dire de verser au centre de formation des différents syndicats et proportionnellement aux résultats des élections professionnelles, certaines sommes. Je crois qu'on applique cet accord. CIDERES était en retard c'est pour cela qu'il n'a pas été dans le lot avec les autres, mais c'était un simple oubli de sa part.

**M. JUSSIAUX :** Je voulais juste, si Jean PONÇOT le permet, ajouter un mot pour signaler que le Département et le Conseil Régional, qu'on ne peut pas soupçonner l'un et l'autre de sympathie excessive envers la CGT, ont la même pratique et depuis de longues années en la matière. Autant le savoir et attirer quand même l'attention des collègues sur le fait qu'il y a une inégalité de traitements flagrante entre organisations syndicales de salariés et organisations syndicales de patrons puisque tous les employeurs syndicalement organisés ne paient eux personnellement aucune cotisation. Les cotisations sont tirées du compte d'exploitation de leurs entreprises, très exactement sur la ligne TFSE (travaux, fournitures, travaux extérieurs), c'est-à-dire qu'elles sont payées en fait par le travail de leurs employés lorsqu'ils en ont. Or, cette situation qui est tout de même profondément anormale n'a jamais été relevée par aucun élu d'ailleurs d'aucune étiquette politique qu'elle soit.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Bien, c'est relevé aujourd'hui par Gérard JUSSIAUX.

**M. TOURRAIN :** L'argumentation développée concernant les habitudes qui ont été prises par d'autres assemblées de verser cette subvention m'incitera à la voter. Mais en ce qui concerne l'argumentation de M. JUSSIAUX, je vois qu'il n'a rien appris, rien oublié. De toute façon son argumentation est fallacieuse...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Si, il nous a quand même appris beaucoup de choses ce soir !

**M. TOURRAIN :** ...autant que celle de M. PONÇOT sur la Russie ou celle de M. MAGNIN sur le retour de Russie. Il manquait un petit peu de Victor Hugo là-dedans «il neigeait, il neigeait» mais cela ferait plutôt Bérézina.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Etes-vous satisfait, Monsieur TOURRAIN ? Entièrement ?

Alors la discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale à la majorité, quatre Conseillers ayant voté contre et 2 s'étant abstenus, adopte la proposition du Rapporteur.